



HAUTE-GARONNE
CONSEIL GENERAL

DIRECTION
DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'URBANISME,
DU LOGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Toulouse, le 11 mai 1998

Le Président

à

Monsieur le Président
Association Vélo
9 rue Bourdon
31200 TOULOUSE
à l'attention de Monsieur P. VIRLOGEUX
Vice-Président de l'Association Vélo

Affaire suivie par:
Blandine VERDIER
Tél.: 05.61.17.45.09.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à transformer l'ancienne voie ferrée entre Boussens et St Girons en piste cyclable.

Lors de son déclassement, cette portion de voie ferrée a été acquise par le Conseil Général, pour ce qui concerne le territoire de la Haute-Garonne. Elle ne sera pas utilisée à des fins d'élargissement routier et est actuellement régulièrement entretenue, pour éviter son embroussaillage.

Le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables, voté par l'Assemblée départementale, lors de la session de novembre 1997 prévoit que le Conseil général assure en tant que maître d'ouvrage la réalisation d'axes structurants et travaille à la cohérence interdépartementale; il laisse aux collectivités et à leurs groupements les initiatives plus locales.

Ainsi, après l'aménagement cyclable du Canal du Midi, le Conseil Général entame en 1998 la réalisation d'une première tranche de travaux pour un aménagement cyclable le long du canal latéral. Dans le futur, c'est le long de l'axe Garonne que le Conseil Général portera ses efforts; le long du fleuve comme le long du Canal de St Martory existent de nombreuses possibilités et c'est à cette occasion que pourront être étudiées toutes les possibilités d'aménagements à greffer sur cet axe fort.

Le Conseil Général montre ainsi sa volonté de prendre réellement en charge des aménagements pour que la pratique du vélo se développe dans des conditions harmonieuses sur tout le territoire départemental.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,


Pierre IZARD